

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EN DATE DU 18 DECEMBRE 2024**

L'an 2024, le 18 décembre à 19h, les membres du Conseil communautaire de la communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » légalement convoqués se sont réunis en la mairie de Tresses sous la présidence de Christian Soubie.

Il est procédé à l'appel et constaté :

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCACHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac		Marie-Jeanne SOKOLOVITCH
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan	X	
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Jérémy ECALE	Sallebœuf	X	
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Hélène LE ROUX	Pompignac	X	
Nathalie MAVIEL	Sallebœuf		Jérémy ECALE
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux		
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Gérard SEBIE	Pompignac		Céline DELIGNY-ESTOVERT
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac		

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le conseil communautaire désigne Christophe Viandon en tant que secrétaire de séance.

Le Président indique que Christophe Viandon a fait part de son départ concernant les points 7, 13 et 15 inscrits à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1	<p>Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2024</p> <p>Le Président invite les conseillers communautaires à faire part de leur remarque sur le projet de procès-verbal transmis avec la convocation. En l'absence de remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (abs. Axelle Balguerrie).</p>
2	<p>Délibération portant présentation de divers rapports d'activités</p> <p>Le Président invite les conseillers communautaires à faire part de leurs observations sur les rapports d'activités mis à disposition. Il rappelle que les délégués de la Communauté de communes auprès des divers organismes sont disponibles pour apporter les précisions utiles.</p> <p>Le conseil communautaire prend acte des rapports présentés.</p>
3	<p>Délibération portant adhésion aux conventions de participation pour la couverture du risque Santé et Prévoyance conclues avec le CDG33</p> <p>Le Président invite Christophe Viandon, rapporteur à présenter le projet de délibération.</p> <p>Christophe Viandon indique que les employeurs publics ont l'obligation légale de participer financièrement au plus tard en 2025 pour les contrats de prévoyance et en 2026 pour les contrats santé. Il rappelle que le dispositif a été mis en place dès 2023 sur la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais ». Christophe Viandon indique que le</p>

	<p>CDG propose des contrats groupe auxquels il est proposé d'adhérer. De plus, il est nécessaire de fixer les barèmes de participation financière de la Communauté de communes aux contrats groupe.</p> <p>Christophe Viandon précise que les instances paritaires ont donné un avis favorable au projet de délibération.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération.</p>
4	<p>Délibération portant adoption du plan d'action relatif à l'égalité professionnelle femmes / hommes 2025-2027</p> <p>Le Président présente le projet de délibération.</p> <p>Le Président indique que les EPCI de plus de 20 000 habitants doivent présenter un Plan d'action triennal qui aborde les questions d'écart de rémunération, d'avancement et de promotion, d'articulation vie professionnelle et personnelle, ainsi que les questions de discriminations, de violence et de harcèlement .</p> <p>Il précise que les instances statutaires ont donné un avis favorable au projet de délibération.</p> <p>Le Président invite les conseillers communautaires à engager le débat.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération.</p>
5	<p>Délibération portant mise en conformité de la délibération RIFSEEP élargies aux contractuels sur emploi non permanent</p> <p>Le Président présente le projet de délibération.</p> <p>Le Président indique que la délibération initiale de 2016 ne prévoit pas le cas de la situation des agents contractuels non permanents. Or, désormais la Communauté de communes a pu recruter des contrats de projet. Il note que le CDG invite la Communauté de communes à ne pas traiter différemment la situation de ces agents et à leur étendre le dispositif existant qui n'est pas modifié.</p> <p>Le Président invite les conseillers communautaires à engager le débat.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération.</p>
6	<p>Délibération portant création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activités et recrutement de vacataires pour l'année 2025</p> <p>Le Président invite Bertrand Gautier, rapporteur à présenter le projet de délibération.</p> <p>Bertrand Gautier indique qu'il s'agit d'une délibération à adopter chaque année pour faire face à des besoins potentiels en saisonniers (dont CAP33), occasionnels ou vacataires.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération.</p>
7	<p>Délibération portant reconduction du dispositif CAP 33 pour l'année 2025</p> <p>Le Président invite Céline Deligny-Estovert, rapporteur à présenter le projet de délibération.</p> <p>Céline Deligny-Estovert souligne que le dispositif CAP 33 s'ancre sur la Communauté de communes et qu'elle propose de reconduire ce dispositif en 2025 en partenariat avec le Conseil départemental.</p> <p>Elle souligne qu'il sera nécessaire de renforcer l'information préalable ainsi que le partenariat avec les associations volontaires.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat. Le Président se félicite de la mobilisation des élus, des agents, des associations et des clubs du territoire. Céline Deligny-Estovert souligne qu'une quinzaine d'associations sont mobilisées et acquièrent ainsi de la visibilité. Elle précise qu'en 2025, CAP 33 devrait développer des actions en direction des séniors.</p>

	<p>Le Président est favorable à poursuivre l'action, même si les cofinanceurs connaissent des aléas financiers. Il faut aussi se préparer à calibrer le dispositif pour assumer seul s'il le faut.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération (déport de Christophe Viandon).</p>
8	<p>Délibération portant autorisation de signer la convention pour la subvention 2025 relative au dispositif de Transport à la Demande</p> <p>Le Président invite Marie-Jeanne Sokolovitch, rapporteur à présenter le projet de délibération.</p> <p>Marie-Jeanne Sokolovitch rappelle que la Région Nouvelle Aquitaine a délégué depuis le 1er janvier 2023 la mise en œuvre du TAD à la Communauté de communes. Elle indique que la Région soumet une convention annuelle pour préciser son soutien financier qui couvre 50% du déficit dans la limite de 35 000 € (et 5 000 € de participation supplémentaire à la valorisation du dispositif).</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération.</p>
9	<p>Délibération portant transfert de la mission de maîtrise d'ouvrage du Pacte Territorial – France Rénov' (PIG) au PETR Cœur Entre-deux-Mers (2025-2027)</p> <p>Le Président invite Marie-Jeanne Sokolovitch, rapporteur à présenter le projet de délibération.</p> <p>Marie-Jeanne Sokolovitch indique que l'Etat met en place à compter du 1er janvier 2025 un Programme d'intérêt général Pacte Territorial France Rénov' à la place de la plateforme existante portée par le Conseil régional. Elle précise que les Communautés de communes sont invitées par l'Etat à prendre en charge ce nouveau service public (avec aide de l'ADEME et de la Région). Ce service doit apporter les informations utiles à la rénovation et sobriété énergétique ; adaptation à la perte d'autonomie ; lutte contre l'habitat indigne ou dégradé et prévention des copropriétés fragiles ou dégradées.</p> <p>Marie-Jeanne Sokolovitch précise que les Communautés de communes du territoire ont décidé de s'unir pour porter plus efficacement la démarche, que le PETR sera le vecteur de l'action mutualisée et que le CREAQ sera l'animateur du dispositif sur le territoire. Elle indique que le reste à charge pour chaque Communauté de communes devrait être de 7 500 € par an et que le PETR prend en charge l'animation dans le cadre du contrat de transition existant jusqu'en 2026 et que sans reconduction de ce contrat en 2027, le reste à charge possible des Communauté de communes serait de 2 500 €.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération.</p>
10	<p>Délibération portant sur la mise en place d'un projet d'accueil inclusif au sein de l'ALSH du domaine de la Frayse</p> <p>Le Président invite Annie Mureau-Lebret, rapporteur à présenter le projet de délibération.</p> <p>Annie Mureau-Lebret rappelle que la CTG met l'accent sur la politique handicap et notamment l'accueil inclusif des enfants à besoins spécifiques. Elle rappelle qu'une expérimentation est construite avec l'UFCV sur le domaine de la Frayse et qu'il est proposé de prolonger cette expérimentation sur l'année 2025.</p> <p>Ce projet reçoit le soutien financier de la CAF, de l'ARS et du Département pour un budget global de 100 000 € et un reste à charge de 22 500 €.</p> <p>Le Président se félicite de cette belle avancée qui reçoit un haut niveau de financement de nos partenaires.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération.</p>
11	<p>Délibération portant fixation de la clé de répartition des charges induites des ALSH</p> <p>Le Président invite Annie Mureau-Lebret, rapporteur à présenter le projet de délibération.</p>

Annie Mureau-Lebret rappelle qu'il s'agit d'une délibération purement technique qui revient souvent à l'ordre du jour du conseil communautaire. En effet, les clefs de répartition sont régulièrement adaptées pour tenir compte de l'évolution des usages des locaux partagés (temps d'occupation, surfaces mises à disposition). Dans le cas précis, il s'agit d'un ajustement de la clef applicable à Carignan de Bordeaux.

Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération.

12 **Délibération portant approbation du Contrat Opérationnel de Mobilité du Cœur Entre-deux-Mers 2025-2030 avec la Région Nouvelle-Aquitaine**

Le Président invite Patrick Bonnier, rapporteur à présenter le projet de délibération.

Patrick Bonnier rappelle que les Communautés de communes du secteur ne sont pas Autorités Organisatrices des Mobilités et qu'elles doivent signer un contrat opérationnel des mobilités avec la Région pour avoir délégation pour agir dans ce domaine. Il précise que la Région souhaite travailler sur un bassin de mobilité qui recoupe le périmètre du PETR.

Patrick Bonnier indique que le Contrat doit recenser les actions de mobilités à développer sur le territoire et qu'une partie pourra être co-financée à 50% par la Région dans le cadre du « bouquet de mobilité » mais que celui-ci est plafonné à 4€ par habitant.

Patrick Bonnier apporte des précisions sur les fiches actions retenues dans ce contrat.

Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat.

Christophe Colinet indique que le contrat pourra être amélioré au fil de son exécution et d'une instance de discussion permanente entre les parties sera mise en place.

Dominique Derue demande confirmation sur l'intégration du financement du TAD dans le cadre de ce contrat. Marie-Jeanne Sokolovitch lui confirme ce point et précise que la Communauté de communes "les Coteaux Bordelais" bénéficiait jusqu'une là d'une dérogation pour avoir un financement du TAD alors même qu'elle n'était pas signataire d'un contrat de mobilité.

Axelle Balguerrie prend note du projet de prolongation de la voie réservée au bus et au covoiturage et s'inquiète de son haut niveau de dangerosité. Patrick Bonnier indique qu'il n'a jamais fait état de cet élément lors des réunions de travail; la route n'est pas identifiée comme accidentogène. Jérémy Ecale fait plutôt état d'un ressenti et précise qu'il y aura toujours des comportements indéliçables sur la route.

Emmanuel Kersaudy souhaite savoir si la prolongation est aussi prévue vers l'est. Patrick Bonnier précise que ce n'est pas le cas, au moins dans cette première phase. Jérémy Ecale se félicite que cette voie permette de gagner du temps vers Bordeaux Métropole, surtout pour les bus.

Marie-Jeanne Sokolovitch regrette qu'il n'y ait pas de bus sur la RD dans ce secteur et que la future voie verte que le Département va aménager sur la RD936 ne soit que parcellaire sur 700 mètres

Christian Soubie précise que l'on sort de la culture du « tout voiture » pour impulser une autre façon de concevoir la mobilité : cette nouvelle façon doit s'apprendre.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération.

13 **Délibération portant convention donnant autorisation à la communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » de procéder à la réalisation d'une couche de roulement pour une voie verte le long de la RD 936**

Le Président invite Christophe Colinet, rapporteur à présenter le projet de délibération.

Christophe Colinet souligne le caractère structurant de la RD 936 dans la mise en œuvre du schéma vélo. Il précise que le Département propose à la Communauté de communes d'utiliser la voie de service entre le Giratoire Belle Etoile et le Giratoire La Louga pour y aménager une voie verte. Ainsi, il sera rapidement possible d'assurer une continuité entre le 1er giratoire en quittant la rocade et l'entrée de Fargues Saint Hilaire en passant par une voie verte dans la zone d'activités.

Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération (déport de Christophe Viandon).

14 **Délibération portant attribution d'un fonds de concours dans le cadre de la mise en œuvre du schéma vélo**

Le Président invite Christophe Colinet, rapporteur à présenter le projet de délibération.

Christophe Colinet souligne que la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » s'est engagée à accompagner les communes dans la réalisation de leur part du schéma vélo par le biais d'un fonds de concours qui couvre 49% du reste à charge. Il rappelle qu'en 2023, Fargues Saint Hilaire avait bénéficié du dispositif. Christophe Colinet indique que la Communauté de communes est sollicitée par Carignan de Bordeaux (37 205,48 €), par Sallebœuf (62 100,40 €) et par Tresses (24 431,38 €).

Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat.

Jérémy Ecale souligne que l'usage d'une chaussée à voie centrale banalisée demande un temps d'apprentissage et d'appropriation pour les automobilistes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération.

15 **Délibération portant sur la demande de classement du Domaine de la Frayse à Fargues Saint-Hilaire au sein des Espaces Naturels Sensibles (ENS) Locaux du Département de la Gironde**

Le Président invite Patrick Bonnier, rapporteur à présenter le projet de délibération.

Patrick Bonnier rappelle que le Département est compétent pour la mise en protection et en valeur des ENS en application d'une charte départementale et que chaque ENS est ensuite géré par son propriétaire public (plan de gestion pour préservation et ouverture organisée au public).

Patrick Bonnier indique que la Communauté de communes propose qu'une partie du domaine de la Frayse entre dans ce classement en raison de la qualité de ses écosystèmes.

Il précise que le Domaine de la Frayse, propriété de la Communauté de communes comprendra 3 espaces :

- Une zone confiée à l'UFCV dans le cadre d'une convention d'occupation précaire ;
- Une zone classée Espace Naturel Sensible
- Une zone à vocation agricole

Il faudra engager une réflexion sur les modalités de gestion de cet ENS.

Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat.

Frédéric Garcia indique qu'il n'a pas de souci sur l'idée de mettre en place un ENS mais qu'il s'inquiète sur l'accès au public. Il ne faudrait pas que le grand public se voit privé de l'accès au Domaine de la Frayse qui ne doit pas être transformé en sanctuaire hermétique. Patrick Bonnier précise que l'inscription en ENS donne une obligation d'ouverture organisée et réfléchi du public. En visitant un ENS, le public doit voir et apprendre le respect de la biodiversité. Christian Soubie invite à lire la « charte des ENS » qui a été envoyée avec la convocation et qui fait de l'accueil du public une priorité.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération (déport de Christophe Viandon).

16 **Délibération portant actualisation d'une Autorisation de Programme (AP/CP) pour la réalisation du Pôle Educatif de la Séguinie à Tresses**

Le Président invite Christophe Viandon, rapporteur à présenter le projet de délibération.

Christophe Viandon rappelle qu'à l'étape du BP, il convient d'actualiser les AP/CP. Il précise que cette actualisation porte sur une nouvelle ventilation des CP sans modification de l'AP.

Montant de l'AP	Montant des CP						
	2024			2025		2026	
2024	Ouverts	Réalisés	CP à reporter	Ouverts	Réalisés	Ouverts	Réalisés
13 800 000,00 €	600 000,00 €	350 389,76 €	249 610,24 €	6 600 000,00 €		6 849 610,24 €	

	<p>Christophe Viandon rappelle que la commune procède au remboursement de sa part sur la base de la clé de répartition votée au lancement du projet (42%).</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération. (abs : Emmanuel Kersaudy)</p>
17	<p>Délibération portant tableau d'affectation définitive des montants versés aux associations en 2024 et portant sur tableau provisoire n°1 des subventions aux associations pour 2025</p> <p>Le Président invite Annie Mureau-Lebret, rapporteur à présenter le projet de délibération.</p> <p>Annie Mureau-Lebret souligne que la Communauté de communes vote des affectations provisoires de subventions qui sont affinées en cours d'exercice pour parvenir à l'attribution d'un montant définitif et que le montant provisoire pour 2025 est établi sur la base des subventions attribuées l'an passé. Elle précise que ce montant sera ajusté en cours d'année pour tenir compte des évolutions d'activités.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération.</p>
18	<p>Délibération portant tableau d'affectation des participations aux syndicats et des reversements aux communes pour 2025</p> <p>Le Président invite Alain Bargue, rapporteur à présenter le projet de délibération.</p> <p>Alain Bargue indique que certains syndicats souhaitent bénéficier de versements anticipés avant le vote de leur budget (PETR, SEMOCTOM, SMER). Il précise également que la Communauté de communes assure des reversements mensualisés aux communes membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - Obligatoire : Attribution de compensation - Facultatif : Dotation de solidarité - Prestations de services : Voirie <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération.</p>
19	<p>Délibération portant subvention 2025 au CIAS</p> <p>Le Président invite Marie-Jeanne Sokolovitch, rapporteur à présenter le projet de délibération.</p> <p>Marie-Jeanne Sokolovitch rappelle les missions du CIAS : un accompagnement des CCAS, un co-financement du portage de repas à domicile, le transport à la demande, les aides à des travaux en vue du maintien à domicile et l'adhésion à la maison de la justice et du droit. Elle indique qu'il est proposé une subvention de 220 K€. </p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération.</p>
20	<p>Délibération portant imputation des dépenses pour les fêtes et cérémonies (article 6232)</p> <p>Le Président présente le projet de délibération.</p> <p>Le Président indique que le décret portant liste des pièces justificatives des dépenses ne prévoit pas de disposition particulière pour les dépenses à imputer à l'article 6232. Il précise que la Trésorerie souhaite, pour faciliter son contrôle, que les assemblées délibérantes fixent une liste de dépenses imputables à cet article. Il donne lecture de la liste proposée au conseil communautaire.</p> <p>Le Président invite les conseillers communautaires à engager le débat.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération.</p>

21 Délibération portant approbation du budget primitif du budget général 2025

Le Président présente le projet de délibération.

Le Président rappelle que le budget est voté avant la clôture de l'exercice 2024 qu'il prend en compte les dépenses et recettes nouvelles, les opérations d'ordre (amortissements) mais que les restes à réaliser et l'affectation du résultat seront quant à eux intégrés lors du vote du budget supplémentaire.

Il précise que le Budget Primitif présenté pour l'année 2025 s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes, réelles et d'ordre pour un montant de 21 354 691 €, dont 11 341 691 € à la section de fonctionnement et 10 013 000 € à la section d'investissement.

Le Président apporte des précisions.

Section de fonctionnement - Dépenses

Le chapitre « charge à caractère général » (2 593 K€) correspond en quasi-totalité à des crédits devant être reconduits (entretien voirie, culture, organismes extérieurs, lutte contre frelons ...), Dynamisme ALSH, actions liées à CTG ...

Le chapitre des « charges de personnel » (946 K€): augmentation annoncée de +4 points des cotisations CNRACL, traitement d'agents sur une année complète, réserve pour d'éventuels contrats ponctuels.

Le chapitre 014 (2 666 K€) : des dépenses obligatoires vers les communes (Attribution de compensation), vers l'État (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources, FNPIC et remboursement d'exonération), facultative vers les communes (Dotation de solidarité communautaire).

Le chapitre « charges financières » (17,5 K€) prend en compte les intérêts des emprunts inscrits au budget général ainsi que les ICNE (intérêts courus non échus). Il est en diminution cette année encore, en raison de remboursements d'emprunts arrivés à terme. La collectivité n'a pas recouru à l'emprunt depuis 2019

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » (4 386 K€)

- subventions aux associations (800 K)
- participations aux syndicats (3 240 k€), dont les montants définitifs seront connus au moment du Budget Supplémentaire
- indemnités aux élus et charges y afférentes
- la subvention accordée au CIAS augmente en 2025 (220 K€) pour permettre la bonne prise en compte des portages de repas, du Transport à la Demande et autres aides.

Le Président indique qu'en accord avec Marie-Jeanne Sokolovitch, le CIAS étudiera la possibilité du versement d'une subvention exceptionnelle en soutien aux habitants de Mayotte soit en direction du Secours populaire soit en appuyant ce que l'AMF proposerait.

Section de fonctionnement - Recettes

Le produit des impôts et taxes (9 915 K€) aux chapitres 73 et 731 devraient être stable en 2025.

- Chapitre 73 « Impôts et Taxes » avec la fraction de TVA (2 800 k€) et la fraction compensatoire de la CVAE (1 600 €)
- Chapitre 731 « Fiscalité Locale » avec les TFH, TASCOM, IFER, TEOM, GEMAPI, Taxe de séjour (5 515 k€)

Au chapitre 74 « Dotations, subventions et participations », le montant des dotations de l'Etat (> 700 K€) a été reconduit au même niveau que 2024 (en attente des montants définitifs).

FONCTIONNEMENT	
Dépenses - Chapitres budgétaires	
011 - charges à caractère Général	2 593 500,00 €
012 - charges de personnel et frais assimilés	946 000,00 €
014 - atténuation de produits	2 662 500,00 €
65 - autres charges de gestion courante	4 396 300,00 €
66 - charges financières	17 500,00 €
Total Fonctionnement "opérations réelles"	10 615 800,00 €
023 - virement à la section d'investissement	605 891,00 €
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	120 000,00 €
Total Fonctionnement autres opérations	725 891,00 €
Total Fonctionnement Dépenses	11 341 691,00 €
Recettes - Chapitres budgétaires	
013 - atténuation de charges	6 000,00 €
73 - impôts et taxes	4 400 191,00 €
731 - fiscalité Locale	5 515 000,00 €
74 - dotations subventions et participations	1 420 000,00 €
75 - autres produits de gestion courante	500,00 €
Total Fonctionnement Recettes	11 341 691,00 €

Les opérations d'investissements - Par opération

A l'opération « équipement du siège » (300 K€) :

- les travaux d'extension ont commencé
- la phase de réaménagement du siège sera lancée

A l'opération « zone d'activités » (100 K€) :

- aménagements permanents (paysagers,...)
- adaptations ou réparations (accès, sécurisation,...)

A l'opération « bâtiments communautaires » (250 K€) :

- diagnostics énergétiques des crèches
- résolution du problème d'écoulement des canalisations aux Colibris
- jardin partagé aux Bons Enfants
- travaux d'étanchéification au Relais des Coteaux

A l'opération « matériels d'équipement » (50 K€) sont inscrits afin de prévoir notamment l'achat de mobilier pour les structures et autres équipements communautaires (mobilier LAEP).

A l'opération « voiries communautaires » (200 K€), les crédits en baisse. Les travaux de réfection de voirie communautaire menés depuis plusieurs années portent leurs fruits.

A l'opération « mobilités actives » (2 000 K€) pour poursuivre le plan d'action du schéma directeur vélo.

- poursuite des travaux d'aménagement
- fonds de concours aux communes

Le Pôle Educatif Domaine de la Séguinie (6 600 k€) / AP CP sur plusieurs exercices

- lancement des travaux

A l'opération « chemins / environnement (ENS etc.) » (50 K€)

- poursuite des réalisations.

A l'opération « Domaine de la Frayse » (320 K€)

- réflexion pour effectuer des travaux d'agrandissement et permettre d'accueillir plus d'enfants par l'UFCV.
- pérennisation de l'accueil inclusif (co-financé CAF, ARS, CD) avec une zone ERIP

N°	Désignation	Dépenses 2025		Recettes 2025	
		BP		BP	
101	Equipement du siège	300 000,00 €			€
102	Zones d'Activités	100 000,00 €			€
103	Bâtiments communautaires	250 000,00 €			€
104	Equipement	50 000,00 €			€
105	Voies communautaires	200 000,00 €			€
106	Chemins / Environnement	50 000,00 €			€
107	Domaine de la Fraysse	320 000,00 €			€
108	Mobilités actives	2 000 000,00 €			€
109	Pôle Educatif La Séguinie AP/CP	6 600 000,00 €			€
110	Equipements mutualisables	20 000,00 €			€
TOTAL DES OPERATIONS		9 890 000,00 €			- €

Les opérations d'investissements - Hors opération

Dépenses		2025	Recettes		2025
Chapitre / Article	Désignation	BP	Chapitre / Article	Désignation	BP
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		113 000,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	605 891,00 €
16 / 1641	Emprunts - Remboursement Capital	83 000,00 €	040	Opérations d'ordre	120 000,00 €
168758	Autres groupements T-D	30 000,00 €	Chapitre 10 - Dotations, fonds divers...		205 000,00 €
Chapitre 204 - Subvention d'équipement		10 000,00 €	10222	FCVA	200 000,00 €
20415B1	Bornes électriques avec SDEEG	10 000,00 €	10226	Taxe d'aménagement	5 000,00 €
TOTAL HORS OPÉRATIONS		123 000,00 €	Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		9 082 109,00 €
			1641	Emprunt d'équilibre	9 082 109,00 €

RÉCAPITULATIF INVESTISSEMENT		BP
DÉPENSES		10 013 000,00 €
RECETTES		10 013 000,00 €

Le Président remercie Laetitia Bonneau et l'équipe du service commun pour la qualité du travail. Les adjoints aux finances de Bonnetan et Tresses partagent ce sentiment.

Le Président invite les conseillers communautaires à engager le débat.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération (abs. Emmanuel Kersaudy).

22 Délibération portant relevé des décisions du Président d'octobre à décembre 2024

Le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie par le conseil communautaire. Le Conseil en prend acte.

Sandrine ALABEURTHE indique qu'il s'agit de sa dernière participation à une réunion du conseil communautaire, en effet elle fait savoir qu'elle vient de démissionner de son mandat de conseillère municipale et donc communautaire pour des raisons d'incompatibilités juridiques entre un mandat d'élu et ses nouvelles activités professionnelles. Elle remercie le Président, les animateurs de commissions ainsi que l'ensemble des élus et indique avoir réellement apprécié son mandat de conseillère communautaire, la qualité des échanges et celle du travail accompli ces dernières années. Elle souhaite à tous une bonne fin de mandat. Le Président la remercie pour son implication et la félicite pour cette nouvelle aventure professionnelle.

Le Président fait part des dates des 5 prochaines réunions du conseil communautaire ainsi que de celle des vœux.

La séance est levée à 20h30

Christian SOUBIE



Président de la Communauté de communes «
les Coteaux Bordelais »

Christophe VIANDON

Le secrétaire de séance